

FRAIS DE FORMATION TITULAIRE DE L'ATTESTATION DE STAGE COMMISSAIRE AUX COMPTES

✓ **RAPPEL**

Les stagiaires doivent suivre chaque année, 6 journées de formations obligatoires + accès e-learning

✓ **COTISATIONS – ACCES BIBLIOTIQUE**

Les stagiaires doivent s'acquitter chaque année d'une cotisation + accès bibliotique de **99 euro T.T.C.**

✓ **FRAIS DE FORMATION**

Ils sont à régler chaque année (cf Convention Collective Nationale des Cabinets / Chapitre IV Classification – 4.2.2 page 9).

✓ **RECAPITULATIF**

| FRAIS DE FORMATION | | |
|---------------------------|----------------------------|----------------------|
| STAGE EN 1 AN | 6 jours + accès e-learning | 1 303.92 euro T.T.C. |

5 jours (catalogue des formations continues) + DEC (3^e année de stage, 7 heures d'e-learning + 1 jour en présentiel)

Les frais de formation, ainsi que la cotisation, pour la première année, sont à joindre au dossier d'inscription.

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE SANS :

➤ **Le chèque de 99 euro T.T.C. à l'ordre de l'O.E.C. (cotisation annuelle + accès bibliotique)**
Le chèque de 1 303.92 € des frais de formation à l'ordre de l'ARFEC (non encaissé si prise en charge AGEFOS) <http://www.agefos-pme-paca.com/site-paca/employeur/espace-telechargement/>

Coût de l'abonnement (facultatif) à la Revue Française de Comptabilité est de : 48 euro T.T.C. pour les stagiaires (chèque à établir à l'ordre de l'O.E.C.).